Image not found or type unknown

les payes sont elles confidentielles ?

Par **pinkifly88**, le **24/08/2011** à **08:59**

bonjour

ma question est un peu ambigu,donc je vais deja résumé :
je travaille dans l'entreprise familiale en apprentissage, la secretaire de mes parents, qui je dois le reconnaitre, a un caractère vraiment très spécial, n'arrete pas de se plaindre comme quoi qu'elle et les autres salariés sont très mal payés chez mes parents.
Au bout d'un moment j'ai commencé à me poser des questions et j'ai mené ma petite enquete afin de savoir les salaires d'autres employés dans le meme domaine de travail que chez nous.
Hors, une secrétaire d'une meme entreprise de construction ma révélé en gros ce que je voulais savoir, il s'est avéré que chez mes parents ils sont énormément plus payés qu'ailleurs, en exemple :
cette secrétaire gagne pour 35e environ 1225e net(pour une dizaine d'année de présence dans sa boite), chez mes parent, notre secrétaire fait 28e par semaine, gagne environ 1400e NET !!! pour une présence de 5 ans !!!!!!
Je me suis donc permise une fois au boulot de dire combien qu'il était payés dans l'autre entreprise, sans pour autant donner de nom.
La secrétaire s'est empressé de m'en mettre plein la figure comme quoi qu'il était interdit de parler des salaires, qu'il y avait le secret professionnel, et que si une personne externe à l'entreprise parlait de son salaire, texto " ca allait chier" !!

donc voilà ma question, les payes sont vraiment confidentielles ?
ma mère qui est la PDG n'aurait pas le droit de divulguer cette information ?? sachant que nous savons de source sur, que notre secretaire se plaint à l'extérieur de son "bas salaire" lol, est il possible de dire la "vérité" ???
merci d'avance

Par **P.M.**, le **24/08/2011** à **12:00**

Bonjour,
Il me semble que le salaire fait partie de la vie privée même si la déclaration de certains salaires figurent au bilan administratif disponible au greffe du Tribunal de Commerce au moins pour certaines sociétés...
Mais votre mère devrait avoir son idée là-dessus et vous pourriez lui demander si elle serait d'accord que soit divulguée sa rémunération...
De plus je ne sais pas si c'était vraiment à vous de traîter d'un tel problème...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés